

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 10 mai 2010 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents :

Monsieur	André Lepage,	maire
Monsieur	Patric Frigon,	conseiller
Madame	Isabelle Imbeault,	conseillère
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raymond Lavoie,	conseiller
Madame	Chantal de Verteuil,	conseillère

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

**OUVERTURE**

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 30 et vérifie le quorum.

2010-05-102  
5348

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que le point "Affaires nouvelles" demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes



2010-05-104  
5349

**ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, d'accepter tel quel le procès-verbal de la session ordinaire tenue le 12 avril 2010 et les procès-verbaux des sessions spéciales les 26 avril et 4 mai 2010.

**QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX**

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2010-05-104  
5349

**DÉPÔT DES RAPPORTS**

**- Rapport financier**

Dépôt du rapport sur les recettes et les dépenses en date du 30 avril 2010.

**- Aqueduc**

Pointe-aux-Outardes : 3 102 m<sup>3</sup>, moyenne : 103 m<sup>3</sup>/jr (drainage)  
Les Buissons : 11 424 m<sup>3</sup>, moyenne : 381 m<sup>3</sup>/jr (drainage)  
Station de recherche : 01-04-10 au 03-05-10 12,7 m<sup>3</sup>  
Camping de la Rive : Non disponible

**- Service incendie de Pointe-aux-Outardes**

Rapport sur les pratiques tenues : 13 et 27 avril 2010.  
Incendie : 2, 17 et 28 avril 2010.  
Premiers répondants : 5 avril 2010.  
Formation : aucune.

**- M.R.C. de Manicouagan**

Procès-verbal : aucun.

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2010-05-105  
5349

**CORRESPONDANCE:**

Reçue:

\* M. Jacques P. Dupuis, ministre de la Sécurité publique - 10-04-15- envoi du premier chèque au montant de 1 million de dollars conformément à l'entente intervenue entre le gouvernement du Québec et la municipalité de Pointe-aux-Outardes, le 24 mars 2010.

\* M. Sylvain Boucher, sous-ministre adjoint aux politiques, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire -10-04-22- envoi des deux premiers guides de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable.

\* M. Denis Cormier, ingénieur, ministère des Transports -10-04-27- accusé réception de la lettre concernant le glissement de terrain, en face du 90, chemin Principal et information que le dossier a été transmis au Service des inventaires et du Plan pour étude.



## Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

- \* M. Michel C. Doré, coordonnateur gouvernemental de la sécurité civile, ministère de la Sécurité publique -10-04-28- information concernant la Semaine de la sécurité civile.
- \* M. Marc Larin, chef du Service des inventaires et du Plan, ministère des Transports -2010-04-28- information que la direction de la Côte-Nord du ministère des Transports inspecte annuellement, selon une procédure ISO 9001, tous les ponts sur le réseau routier municipal de son territoire.

### Expédiée:

- \* M. Robert Beaulieu, CEDFOB, Cégep de Baie-Comeau - 10-04-15- envoi de la résolution numéro 2010-04-083 selon laquelle le conseil approuve la prise de données dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet 2.
- \* M. Marc Larin, chef de service, ministère des Transports du Québec -10-04-15- envoi de la résolution numéro 2010-04-086 selon laquelle le conseil demande au ministère des Transports du Québec de faire l'inspection du pont couvert et l'entretien de ce dernier.
- \* M. Éric Coutu, Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan 10-04-15- envoi de la résolution numéro 2010-04-088 selon laquelle le conseil approuve les démarches de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan pour faire un emprunt de 3 655 214 \$ pour réaliser des travaux d'aménagement des cellules d'enfouissement 2-1 et 2-2 et autres travaux connexes au lieu d'enfouissement technique de Manicouagan dans la municipalité de Ragueneau.
- \* Mme Marie-Claude Léveillé, directrice adjointe, école secondaire Serge-Bouchard -10-04-16- envoi de la résolution numéro 2010-04-089 selon laquelle le conseil fait un don de 100 \$ au « Gala Méritas » de l'école secondaire Serge-Bouchard tout en ayant trois (3) critères possibles dans l'ordre de priorité pour l'élève qui sera récipiendaire.
- \* M. Marc Lapointe, directeur adjoint, Polyvalente des Baies -10-04-19- envoi de la résolution numéro 2010-04-090 selon laquelle le conseil fait un don de 100 \$ au « Gala Méritas » de la polyvalente des Baies tout en ayant trois (3) critères possibles dans l'ordre de priorité pour l'élève qui sera récipiendaire.
- \* Mme Patricia Huet, directrice générale, MRC de Manicouagan -10-04-19- envoi de la résolution numéro 2010-04-078 selon laquelle le conseil modifie le Règlement de zonage numéro 155-91 et ses amendements en vigueur.
- \* Mme Patricia Huet, directrice générale, MRC de Manicouagan -10-04-19- envoi de la résolution numéro 2010-04-094 selon laquelle le conseil autorise la signature de l'entente intermunicipale de délégation de pouvoirs en matière de réseau communautaire de télécommunication Internet Haute-Vitesse.
- \* M. Marcel Tremblay, Poste Canada -10-04-19- envoi de la résolution numéro 2010-04-095 selon laquelle le conseil demande à Poste Canada la possibilité d'installer une nouvelle boîte postale au 471, chemin Principal, devant le bureau municipal.
- \* M. Denis Cormier, chef de service, ministère des Transports -10-04-19- envoi de la résolution numéro 2010-04-096 selon laquelle le conseil demande au ministère des Transports du



**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**

Québec de faire des travaux d'urgence afin de stabiliser le talus et sécuriser les lieux, en face du 90, chemin Principal.

\* Mme Patricia, directrice générale, MRC de Manicouagan - 10-05-04- envoi de la résolution numéro 2010-04-098 selon laquelle le conseil modifie le Règlement de zonage numéro 155-91 et ses amendements en vigueur.

Il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2010-05-106  
5351

**PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT**

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2010-05-10.

**ENGAGEMENT DE CRÉDIT**

Aucun engagement de crédit.

**PRÉSENTATION DES RÉGLEMENTS**

Aucun règlement.

**PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS**

2010-05-107  
5351

**ADHÉSION 2010 – UNITÉ RÉGIONALE LOISIR ET SPORT  
CÔTE-NORD**

**CONSIDÉRANT**

la demande d'adhésion de l'Unité régionale Loisir & Sport Côte-Nord pour l'année 2010.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, de renouveler l'adhésion 2010 pour la municipalité de Pointe-aux-Outardes auprès de l'Unité régionale Loisir & Sport Côte-Nord au coût de 240,28 \$.

2010-05-108  
5351

**DEMANDE DE DON – SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER**

**CONSIDÉRANT QU'**

il y aura une marche au mois de juin pour la Société canadienne du cancer;

**CONSIDÉRANT QUE**

Mme Danielle Vignola aura une équipe de marcheurs pour l'événement Relais pour la vie.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patric Frigon, et résolu à l'unanimité, de faire un don de 100 \$ à l'équipe de marche de Mme Danielle Vignola qu'elle remettra à la Société canadienne du cancer.



Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes

MAISON DES JEUNES LE S.Q.U.A.T. – NETTOYAGE DES  
FOSSÉS

**CONSIDÉRANT QUE**

la maison des jeunes le S.Q.U.A.T. va procéder au nettoyage des fossés dans la municipalité au printemps 2010.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, de faire un don au montant de 1 200 \$ à la maison des jeunes le S.Q.U.A.T. quand ils auront procédé au nettoyage des fossés dans la municipalité.

2010-05-110  
5352

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2009 – OFFICE  
MUNICIPAL D'HABITATION DE POINTE-AUX-OUTARDES

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, d'accepter les états financiers 2009 de l'Office municipal d'habitation de Pointe-aux-Outardes.

2010-05-111  
5352

ACTE NOTARIÉ – 326, RUE LABRIE

**CONSIDÉRANT QUE**

lors d'une vente pour taxes tenue à la M.R.C. de Manicouagan, le 14 juin 2007, la municipalité de Pointe-aux-Outardes a été déclarée adjudicataire du lot 21-9 du rang de la Pointe-aux-Outardes, d'une superficie de 352,2 mètres carrés, avec toutes les bâtisses dessus construites dont le numéro civique est le 326, rue Labrie;

**CONSIDÉRANT QU'**

à l'intérieur du délai de deux (2) ans suivant l'adjudication, cet immeuble n'a pas été racheté ou retrait, tel que stipulé aux articles 1057 et 1060 du Code municipal du Québec, donc la municipalité est propriétaire absolu;

**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité doit officialiser cette adjudication, par acte de vente devant notaire, avec la M.R.C. de Manicouagan.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, de mandater M<sup>e</sup> Hugo Bussières, notaire, au coût de 686,80 \$, taxes incluses, pour réaliser l'acte de vente, avec la M.R.C. de Manicouagan, concernant l'adjudication du lot 21-9 du rang de la Pointe-aux-Outardes, d'une superficie de 352,2 mètres carrés, avec toutes les bâtisses dessus construites dont le numéro civique est le 326, rue Labrie.

Il est également résolu d'autoriser M. André Lepage, maire, et Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de vente.

2010-05-112  
5352

FINANCEMENT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE MUNICIPALE  
ET FUTURE POLITIQUE DE GESTION DES MATIÈRES  
RÉSIDUELLES

**CONSIDÉRANT QUE**

les municipalités et MRC du Québec

**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**



sont responsables de la mise en œuvre de la Politique de gestion des matières résiduelles et des services de collecte sélective municipale sur leur territoire;

**CONSIDÉRANT QUE**

le volume des matières résiduelles à traiter et à valoriser a doublé, passant de 7 millions de tonnes en 1994 à plus de 14 millions de tonnes en 2008;

**CONSIDÉRANT QUE**

les municipalités et les MRC du Québec ont investi plus de 5 G \$ dans la gestion des matières résiduelles, dont plus de 1 G \$ en valorisation des matières secondaires depuis 10 ans;

**CONSIDÉRANT QUE**

le régime établi par le gouvernement du Québec pour compenser les municipalités et les MRC pour les services de collecte sélective municipale n'a remboursé au mieux que 35 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les années 2007, 2008 et 2009;

**CONSIDÉRANT QUE**

le gouvernement du Québec s'était engagé à compenser à 100 % les coûts des municipalités et des MRC pour les services de collecte sélective, et ce, dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier avec les municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE**

la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles proposée par le gouvernement du Québec hausse les objectifs de récupération et de valorisation à atteindre et élargir les responsabilités des municipalités aux institutions, commerces et industries ainsi qu'aux résidus de construction, rénovation et démolition;

**CONSIDÉRANT QUE**

le projet de loi n° 88, qui établit les mécanismes de financement en soutien à la future politique ne reconnaît pas l'ensemble des coûts réels assumés par les municipalités pour les services de valorisation et de collecte sélective dispensés par celle-ci et qu'en conséquence elles ne recevront jamais une véritable compensation à 100 %;

**CONSIDÉRANT QUE**

le projet de loi n° 88, en plus de ne pas reconnaître l'ensemble des coûts assumés par les municipalités, reporte à 2015 l'atteinte d'une pleine compensation pour les municipalités en contradiction avec l'engagement gouvernemental inscrit dans



## Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

l'Entente de partenariat fiscal et financier;

### CONSIDÉRANT QUE

dans le cadre du projet de loi n° 88, les journaux n'auront pas à compenser monétairement les municipalités et les MRC au même titre que les autres matières mises en marché, en contradiction avec les principes d'utilisateur et de pollueur/payeur.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault et résolu à l'unanimité :

- Que les municipalités et les MRC refusent que leurs citoyens et citoyennes paient, par l'intermédiaire de leurs taxes foncières, pour subventionner les entreprises qui bénéficient des services municipaux de collecte sélective pour valoriser les produits qu'ils mettent en marché;
- Que le gouvernement du Québec respecte l'engagement pris de compenser les municipalités à 100 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les services de collecte sélective municipale dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier signé avec les municipalités.
- Que cette résolution soit acheminée à Monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, madame Line Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, madame Pauline Marois, chef de l'Opposition officielle à l'Assemblée nationale, monsieur Scott McKay, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des municipalités et monsieur Marjolain Dufour, député de la circonscription de René-Lévesque.

2010-05-113  
5354

### FORMATION – ÉLUS ET POLICIERS : VISION COMMUNE ACTION CONCERTÉE EN SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ

### CONSIDÉRANT

la possibilité d'une journée de formation, au mois de juin 2010, par la FQM « Élus et policiers : vision commune et action concertée en sécurité et prévention de la criminalité »;

### CONSIDÉRANT QUE

les frais pour assister à la formation seront partagés au prorata du nombre de personnes participantes pour chaque municipalité.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, d'autoriser Mmes Isabelle Imbeault et Chantal de Verteuil, ainsi que Messieurs André Lepage, Julien Normand, Raymond Lavoie et François Girard pour assister à la journée de formation au mois de juin 2010, par la FQM « Élus et policiers : vision commune et action concertée en sécurité et prévention de la criminalité ». Les frais pour assister à la formation seront partagés au prorata du nombre de personnes participantes pour chaque municipalité.

Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes

APPUI – IMPLANTATION D'UNE ORGANISATION  
UNIVERSITAIRE RÉGIONALE



**CONSIDÉRANT**

la volonté exprimée par les leaders régionaux lors du Forum de septembre 2005 de faire en sorte que la région s'approprie ses principaux leviers de développement;

**CONSIDÉRANT**

l'importance du développement de la formation universitaire structurante en région et en particulier de la recherche et de l'innovation en support au développement de l'économie régionale et de l'emploi;

**CONSIDÉRANT QUE**

l'absence d'une organisation universitaire régionale nous prive de retombées importantes pour la collectivité : absence de professeurs et de chercheurs établis dans la région; faible niveau d'investissements en recherche universitaire; peu de diversification...;

**CONSIDÉRANT**

le retard de la Côte-Nord sur la plupart des indicateurs du haut savoir et R et D par rapport au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE**

la Côte-Nord est un immense terrain d'études pour diverses universités québécoises et hors Québec, mais uniquement pour la collecte des données;

**CONSIDÉRANT QUE**

la Côte-Nord détient un niveau de scolarité inférieur à la moyenne québécoise;

**CONSIDÉRANT QUE**

dans les régions ressources dotées d'une université, celle-ci est considérée comme intervenante majeure de développement économique régional ayant des retombées directes et indirectes sur l'économie (investissements, emploi, diversification...);

**CONSIDÉRANT QUE**

le projet présenté repose sur les cinq assises suivantes :

- Une organisation régionale.
- Une organisation concertée adaptée aux caractéristiques de la région.
- Une offre de service éclatée sur l'ensemble des territoires – 2 campus, laboratoires de recherche ou chaires de recherche, centre de services.
- Une fondation régionale autonome.
- À terme (après plusieurs années d'affiliation), une





**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**

organisation universitaire  
régionale autonome. La  
première approche serait  
adressée auprès de l'UQAC.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'appuyer le projet en développement de la CRÉ de la Côte-Nord qui vise à l'implantation d'une organisation universitaire régionale, à terme, autonome.

**2010-05-115  
5356**

**DEMANDE DE DON – RANDONNÉE VÉLO SANTÉ**

**CONSIDÉRANT QU'**

il y aura une 7<sup>e</sup> édition de la Randonnée Vélo Santé qui aura lieu au mois d'août pour la Fondation du Centre de santé et de services sociaux de Manicouagan;

**CONSIDÉRANT QUE**

M. Serge Paré fera partie de la randonnée 2010.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, de faire un don de 100 \$ à M. Serge Paré qui le remettra à la Fondation du Centre de santé et des services sociaux de Manicouagan.

**2010-05-116  
5356**

**FORMATION ADMQ – LA GESTION ET L'OCTROI DES  
CONTRATS MUNICIPAUX**

Il est proposé par le conseiller Patric Frigon, et résolu à l'unanimité, d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à assister à la formation « La gestion et l'octroi des contrats municipaux » de l'Association des directeurs municipaux du Québec, qui aura lieu à Baie-Comeau, le 2 juin prochain, au coût de 242,68 \$, taxes incluses.

**2010-05-117  
5356**

**SOUPER BÉNÉVOLES 2010 – TROUPE ART'SCÈNE**

**CONSIDÉRANT QUE**

la Troupe Art' Scène s'est occupée du souper et du spectacle lors de la soirée des bénévoles 2010;

**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité avait convenu de remettre un montant à la troupe pour les bénévoles qui étaient présents au souper spectacle.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, de remettre un montant de 940 \$ à la Troupe Art-Scène pour les bénévoles qui étaient présents au souper spectacle 2010.

**2010-05-118  
5356**

**CONTRAT DE CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES**

**CONSIDÉRANT QUE**

les municipalités de Pointe-Label, Pointe-aux-Outardes, Chute-aux-Outardes et Ragueneau ont procédé à un appel d'offres pour la cueillette, le transport et la disposition des ordures ménagères et des matières recyclables

Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes

sur leur territoire;

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçues comme suit :

Nom de l'entreprise	Option A	Option B
• Michel Miller inc.	304 000,00 \$	245 000,00 \$
• Location Excavation RSMF	205 556,71 \$	155 580,07 \$
• Transport Baie-Comeau inc.	359 435,00 \$	266 435,00 \$
• Cie 9079-3639 Québec inc.	330 500,00 \$	248 500,00 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que la soumission (Option A) de la compagnie Location Excavation RSMF inc. soit acceptée puisqu'elle s'est avérée ayant obtenu le plus haut pointage selon les exigences et critères d'évaluation prévus au devis général (article 28).

Il est également résolu d'autoriser la municipalité de Ragueneau, à signer le « Contrat et convention pour la cueillette, le transport et la disposition des ordures ménagères et des matières recyclables sur le territoire des municipalités de Pointe-Lebel, Pointe-aux-Outardes, Chute-aux-Outardes et Ragueneau », avec la compagnie Location Excavation RSMF inc.

2010-05-119  
5357

**DEMANDE DE FINANCEMENT – MAISON DES JEUNES  
LE SQUAT**

**CONSIDÉRANT**

la demande de financement de la maison des jeunes Le SQUAT afin d'ouvrir la maison des jeunes deux samedis soirs par mois pour les 11 à 17 ans d'ici la fin juin 2010;

**CONSIDÉRANT QUE**

cela permettra d'organiser des soirées structurées avec les jeunes.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes remette un montant de 450 \$, à la maison des jeunes Le SQUAT afin d'ouvrir 3 samedis soirs d'ici la fin juin 2010.

Il est également résolu que les intervenantes remettent un rapport détaillé des 3 soirées qui auront été organisées ainsi que le taux de participation de la part des jeunes. La municipalité évaluera la possibilité de participer financièrement pour l'année 2011 lors de la préparation du budget.

2010-05-120  
5357

**DEMANDE DE TERRAIN – MINISTÈRE DES RESSOURCES  
NATURELLES (MRC DE MANICOUAGAN)**

**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité de Pointe-aux-Outardes désire valoriser le covoiturage ;

**CONSIDÉRANT QU'**

il n'y a pas de place pour le stationnement des véhicules pour les gens désirant faire du covoiturage;

**CONSIDÉRANT QUE**

les terrains situés près de l'intersection du chemin Principal et de la route 138 appartiennent au





**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**

ministère des Ressources  
naturelles.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à faire la demande d'acquisition d'une parcelle de terrain de 200 pieds par 200 pieds, située près de l'intersection du chemin Principal et de la route 138, auprès du ministère des Ressources naturelles pour aménager une aire de stationnement afin de favoriser le covoiturage.

2010-05-121  
5358

**DEMANDE DE SOUMISSION SUR INVITATION – CAMION  
MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT** la désuétude du camion de service rouge de type F-150 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le service de la voirie demande l'achat d'un nouveau véhicule;

**CONSIDÉRANT QU'** un camion d'une capacité de  $\frac{3}{4}$  de tonne serait requis.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, d'autoriser M. Maxime Whissel à faire des demandes de soumission sur invitation pour l'achat d'un nouveau camion de service d'une capacité de  $\frac{3}{4}$  de tonne auprès de Chrysler Canada, Chevrolet et Ford.

2010-05-122  
5358

**ACHAT – TRACTEUR GRAVELY USAGÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** le véhicule de marque Gravelly de la municipalité est à remplacer;

**CONSIDÉRANT QUE** cet équipement est utilisé principalement pour la tonte de l'herbe et l'entretien de la patinoire;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons eu une offre de M. Jean Sinclair pour la vente d'un tracteur Gravelly usagé au coût de 1 500 \$.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patric Frigon, et résolu l'unanimité, d'accepter l'offre d'achat de M. Jean Sinclair pour un tracteur de marque Gravelly au coût de 1 500 \$.

2010-05-123  
5358

**DEMANDE DE SERVITUDE – SEMENCES ÉLITE DU  
QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** le projet d'aménagement d'une piste cyclable reliant la municipalité de Pointe-aux-Outardes à la municipalité de Pointe-Lebel;

**CONSIDÉRANT QUE** la piste cyclable serait aménagée sur les terrains de Semences Élite du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit obtenir un droit de passage pour l'aménagement de cette piste cyclable;

Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes



**CONSIDÉRANT QUE** le tracé de la piste cyclable est en révision.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'autoriser M. André Lepage, maire, et Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à négocier et à signer une entente de principe pour le droit de passage de la piste cyclable avec Les Semences Élite du Québec.

2010-05-124  
5359

**DEMANDE RACCORDEMENT EAU POTABLE – M. MARCO  
COUTURE**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Couture prévoit construire une résidence unifamiliale à plus ou moins 500 pieds du chemin Principal;

**CONSIDÉRANT QU'** il est généralement exigé d'installer une conduite d'alimentation en eau potable en cuivre d'une grosseur de ¾ de pouce;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire prévoit installer un tuyau pour branchement d'eau Bande Or de IPEX;

**CONSIDÉRANT QUE** selon le fabriquant, ce type de tuyau ne résiste pas à l'eau chaude et nécessite la pose d'une valve anti-retour à l'intérieur de la résidence;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire veut installer un tuyau de 1 pouce de diamètre au lieu d'un tuyau de ¾ de pouce;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire a été avisé que la traverse sous le chemin Principal est construite avec un tuyau de cuivre de ¾ de pouce et ne sera pas remplacé par un tuyau de 1 pouce.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patric Frigon, et résolu à l'unanimité, d'autoriser l'installation d'un tuyau de branchement d'eau Bande Or de IPEX avec valve anti-retour pour la construction projetée d'une résidence sur les lots 6-5-1, 6-4-1, 6-3-1, 6-3-0, 6-P et 5B-17-P du rang de la Rivière-aux-Outardes.

2010-05-125  
5359

**MAIRE SUPPLÉANT**

Il est proposé le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, de nommer M. Raymond Lavoie au titre de maire suppléant pour la période du 11 mai au 5 juillet 2010.

**AFFAIRES NOUVELLES**

2010-05-126  
5359

**ENGAGEMENT MUNICIPAL EN FAVEUR DE L'UTILISATION  
DU BOIS COMME PRINCIPALE COMPOSANTE DANS LA  
CONSTRUCTION D'ÉDIFICES PUBLICS ET PRIVÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** la protection de l'environnement et



## Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

le développement durable sont des priorités pour notre municipalité ;

### CONSIDÉRANT QUE

le bois est une ressource renouvelable permettant le développement durable ;

### CONSIDÉRANT QUE

l'utilisation du bois dans la construction d'édifices est reconnue comme une stratégie efficace dans la lutte aux changements climatiques ;

### CONSIDÉRANT QUE

la transformation du bois est moins énergivore que la production de l'acier et du béton ;

### CONSIDÉRANT QUE

chaque mètre cube de bois utilisé dans la construction d'un immeuble permet de retirer de l'atmosphère une tonne de CO<sub>2</sub> ;

### CONSIDÉRANT QUE

le bois est un matériau pouvant être utilisé pour les structures des édifices en respect du Code de la construction et du Code de sécurité incendie ;

### CONSIDÉRANT QUE

le bois est un matériau disponible et que le Québec compte le plus grand nombre d'usines de solives et de poutres d'ingénierie en bois en Amérique du Nord ;

### CONSIDÉRANT QUE

l'économie de plus de deux cents municipalités au Québec repose en grande partie sur l'activité forestière ;

### CONSIDÉRANT QUE

le secteur forestier traverse la pire crise de son histoire et que ses impacts compromettent l'avenir de nombreuses communautés locales ;

### CONSIDÉRANT QUE

la construction des bâtiments publics représente une opportunité de relance économique pour les entreprises et les travailleurs de l'industrie du bois ;

### CONSIDÉRANT QUE

la municipalité est en mesure de poser un geste de solidarité en joignant le rang des villes qui privilégient l'utilisation du bois ;

### CONSIDÉRANT QUE

la municipalité, comme les administrations publiques en général, doit tenir compte du rapport qualité-prix dans la réalisation de ses projets.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité privilégie l'utilisation du bois de charpente dans la construction de tous ses édifices publics et que cette



## Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

orientation se reflète dès la conception des devis, dans le respect des normes prévues au Code de construction, au Code de sécurité incendie et de toute autre norme applicable aux édifices visés;

Que la municipalité, dans ses appels d'offres pour la construction de tels édifices publics, donne instruction à tous les soumissionnaires de se conformer au devis en présentant une soumission comprenant une structure en bois;

Que la municipalité encourage les demandeurs de permis de construction à utiliser le bois comme principal matériau pour la structure de leur édifice;

Que la municipalité favorise également l'utilisation du bois d'apparence dans la construction d'édifices publics et encourage les demandeurs de permis de rénovation à utiliser le bois d'apparence dans la réalisation de leurs projets;

Que la municipalité fasse connaître, par les moyens de communication disponibles, les avantages de l'utilisation du bois dans les projets de construction;

Que la municipalité joigne les rangs de la Coalition BOIS Québec;

Que la directrice générale de la municipalité fasse parvenir copie de cette résolution aux instances suivantes :

- le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- la ministre des Ressources naturelles et de la Faune;
- l'Union des municipalités du Québec ou la Fédération des municipalités du Québec;
- le représentant de la circonscription à l'Assemblée nationale;
- la Coalition BOIS Québec

Il est proposé par le conseiller Patric Frigon, et résolu à l'unanimité, de fermer Les Affaires nouvelles.

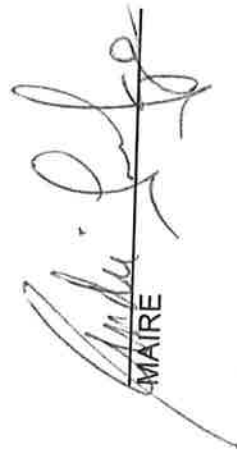

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2010-05-127  
5361

### FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée; il est 21 h 08.

  
MAIRE  
  
DIRECTRICE GÉNÉRALE /  
SECRETAIRES-TRÉSORIÈRE

*Je, André Lepage, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

  
MAIRE